

DIRECTION
PR THIERRY MOULIN

Le Directeur de l'UFR Santé de Besançon,

Par délégation de la présidente de l'Université de Franche-Comté

- VU l'arrêté du 24 mars 2017 modifié par arrêté du 13 décembre 2019, relatif aux modalités d'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Monsieur Thierry MOULIN, est désigné en qualité de président du jury d'admission

ARTICLE 2 : La composition du Jury est la suivante :

Médecine :

Monsieur le Pr. Thierry MOULIN	Directeur de l'UFR, PU-PH Médecine
Monsieur le Pr. Jean-Paul FEUGEAS	PU-PH, Médecine
Madame le Pr. Djamila BENNABI	PU-PH, Médecine
Monsieur le Pr. Laurent TATU	PU-PH, Médecine
Madame le Pr. Marie-France SERONDE	PU-PH, Médecine

Pharmacie :

Monsieur le Pr. Xavier BERTRAND	PU-PH, Directeur-adjoint, doyen de pharmacie
Monsieur le Pr. Lhassane ISMAILI	PU, Pharmacie
Madame le Dr. Aurélie BAGUET	MCF, Pharmacie

Maïeutique :

Monsieur le Pr. Rajeev RAMANAH	PU-PH, Médecine
Madame Eléonore FRANCK	Enseignante sage-femme

Odontologie :

Monsieur le Pr. Edouard EUVRARD	PU chirurgie maxillo-faciale et stomatologie, doyen odontologie
Madame le Dr. Sophie PECHOUX	PH odontologie

Fait à Besançon le 24 mars 2023

Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur de l'UFR Santé,



Professeur Thierry MOULIN